

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 7	<b>Séance du 10 octobre 2022</b> L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Claudine BESSEDE
<b>Présents :</b> 6	<b>Sont présents:</b> Claudine BESSEDE, Jean-Philippe BESOMBES, Jean-Yves DOUCET, Magali MOLAND, Delphine ANGOMARD, Arnold THEUERKAUF
<b>Votants:</b> 7	<b>Représentés:</b> Rodolphe PUIG
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Philippe BESOMBES

---

PV n° 3-2022

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 OCTOBRE 2022**

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 05/09/2022 ;
- Modification des Statuts du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala ;
- Restauration du petit patrimoine ;
- Rapport Annuel sur le Prix et Qualité du SPANC ;
- Travaux divers ;
- Informations diverses.

La séance du Conseil Municipal débute à 20H30.

**1. Approbation du PV du 05/09/2022**

Le PV du 05/09/2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Modification des Statuts du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala**

Changement du siège social.

Le siège est fixé à Lacapelle-Marival au bâtiment de la Communauté de Communes du Grand-Figeac.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

Objet: MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA - DE 2022 21

Objet : Modification statutaire du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et notamment ses articles 3 (composition), 4 (siège) et 28 (périmètre) modifiés,

Vu la délibération n° 2022-015 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala en date du 02/08/2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification des articles 3, 4 et 28 des statuts du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### 3. Restauration du petit patrimoine

Le Conseil Municipal décide de faire les recherches d'aides et subventions possibles pour la restauration de notre patrimoine vernaculaire notamment le lavoir, la mare du chemin des Templiers.

### 4. Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel du SPANC, le Conseil en prend acte.

### 5. Travaux divers

\* Carrefour des Igues : déplacement sur la gauche du Stop en arrivant sur la D11.

Le coût est prévu à hauteur de 2950€. Le projet est refusé à la majorité des conseillers

Il est évoqué de déplacer les panneaux d'agglomération en les positionnant sur la D11. Etude du coût à faire.

\* Déchets du cimetière : achat de 2 poubelles pour la terre et les végétaux.

\* Eclairage public et Eglise : afin de participer aux économies d'énergies, le Conseil décide d'arrêter l'éclairage public et l'éclairage de l'Eglise à 22H à partir du passage à l'heure d'hiver soit le 30/10/2022.

### 6. Informations diverses

Mr REMY et Mme AULER demandent à acquérir la parcelle de terrain communale B1048 devant leur propriété sur la D11. Le Conseil délibèrera ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00H10.

Madame Le Maire  
Claudine BESSEDE



Le Secrétaire de Séance  
Jean-Philippe BESOMBES

